



Fausse accusation et demande de remboursement (suite)

Par **brz**, le **13/08/2008** à **18:01**

Bonjour,

Tout d'abord, je voudrais vous remercier pour toutes vos réponses qui m'ont rassuré. **(voir message précédent Le 05/08/2008 11:41)**

Suite à sa plainte, nous avons été réunis pour la confrontation et à l'issue de celle-ci, vu qu'il est resté sur ces positions, j'ai souhaité porter plainte à mon tour pour dégradations de mon véhicule (suite à l'autocollant) et dénonciation calomnieuse (pour sa porte que je n'ai pas cassé).

Mais à ma grande surprise, le brigadier chef n'a pas voulu prendre mes plaintes en considération, en me disant que je n'avais pas de preuve (alors que le président du conseil syndical l'avait stipulé dans sa plainte).

Pouvez-vous, s'il vous plait, m'indiquer la procédure que je dois entreprendre pour faire valoir mes droits en ce qui concerne mes plaintes (éventuellement

le terme exact)

Cordialement.

Par **JamesEraser**, le **02/09/2008** à **13:52**

[citation]Pouvez-vous, s'il vous plaît, m'indiquer la procédure que je dois entreprendre pour faire valoir mes droits en ce qui concerne mes plaintes (éventuellement le terme exact)
[/citation]

Eh bien, faites un courrier à l'attention du Procureur de la République en y mettant les références du dossier;

OBJET : complément d'enquête

RÉFÉRENCE : PV N° 0000 du commissariat de ou gendarmerie de...

AFFAIRE : NOM contre NOM

Étalez vos arguments sur votre plus beau parchemin de votre plus belle plume.

Je suis sûr que le magistrat apportera un soin tout particulier à ce courrier qui ne manquera pas de retenir son attention.

Quant à l'attitude de l'enquêteur qui consiste à ignorer certains aspects de la genèse de l'affaire, n'y aurait-il pas une prose toute édulcorée à insérer dans votre missive ?

Experatooment